

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3S SECURE
SAS, société par actions simplifiée
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 2 RUE DES CHARRONS
57600 FORBACH
R.C.S. de SARREGUEMINES 979 999 463

Procès-Verbal en date du 10 août 2026

ASSEMBLEE GENERALE DES DECISIONS UNANIMES
--

Le lundi dix août deux mille vingt-six à dix-huit heures,

les actionnaires de la société 3S SECURE se sont réunis en Assemblée Générale des Décisions Unanimes au 2 RUE DES CHARRONS 57600 FORBACH siège social de la société, sur convocation de la présidence.

Le total des parts présentées est égal au nombre d'actions composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Diego Gallo dirigeant(e) de la société.

Décisions

DECISION N°1

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur GALLO DIEGO de ses fonctions de président, avec effet à compter de ce jour.

Ils lui donnent quitus entier et définitif pour l'ensemble des actes accomplis dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

Il est pris acte par les actionnaires du transfert du siège social de la société situé initialement au 2 RUE DES CHARRONS 57600 FORBACH. Le nouveau siège social de la société est alors transféré au 36, Av. de Spicheren 57600 Forbach, France.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

Acceptation de la cession de 1000 actions entre GALLO DIEGO et ZOTO AEKO.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°4

Est nommé président pour une durée indéterminée à compter de ce jour *Monsieur ZOTO AEKO* né le [REDACTED] à [REDACTED] de nationalité [REDACTED], [REDACTED] demeurant [REDACTED]

Ce dernier déclare accepter la fonction de président

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°5

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs à Diego Gallo, président de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées. Cette décision est adoptée à l'unanimité. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les actionnaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°6

Les status seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait à FORBACH
Le 10 août 2026

[REDACTED]

[REDACTED]